

IASCP Conférence Bi-annuelle

Victoria Falls, Zimbabwe, juin 2002

Proposition pour un panel: « L’Afrique de l’Ouest : Donner le pouvoir de décision aux populations locales pour sauvegarder l’environnement sahélien »

Animateurs du panel

- Lars T. Soeftestad – Gérant, CBNRM Networking & Supras Consult. Courriel: lsoeftestad@supras.biz
- Hans-Werner Wabnitz – Conseiller Principal, Banque mondiale. Courriel: hwabnitz@worldbank.org

Sommaire du panel

Le thème du panel est une Initiative d’action-*cum*-recherche en Mauritanie pour sauvegarder l’environnement sahélien en redonnant le pouvoir de décision aux populations locales pour qu’elles transforment le système d’exploitation des ressources naturelles utilisé actuellement en un modèle de gestion plus efficace et durable. Cette Initiative a de l’importance pour le Sahel tout entier. L’Initiative se base sur les constatations suivantes comme point de départ: (i) la survie culturelle et économique des populations du Sahel dépend de la protection de l’environnement; (ii) la population locale connaît l’utilisation des terres reconnues par la coutume; (iii) certains comportements doivent évoluer si l’on considère la dégradation environnementale récente; (iv) la gestion traditionnelle des terres a été faussée par l’intervention du gouvernement; et (v) on ne change un comportement coutumier que par la libre volonté des concernés, en les rendant responsables par leur participation.

Cette approche simple mais également radicalement nouvelle est en outre motivée par les caractéristiques de la région sahélienne suivantes: (i) la flore et la faune se dégradent rapidement; (ii) le secteur public n’agit pas en faveur d’une protection environnementale probante; (iii) les systèmes juridiques ne sont pas efficaces; et (iv) les conflits parmi des groupes ethniques augmentent, et plus précisément entre des pasteurs et des paysans sédentaires.

La solution se trouve dans l’identification des besoins de la population locale qui vit de l’exploitation de l’environnement, et d’adresser ces besoins. Afin de motiver la population locale à changer son comportement en vue d’une exploitation des ressources naturelles durables, l’Initiative commencera à identifier les pratiques locales, à les rendre visible sur des cartes, et à les classer selon leurs effets bénéfiques ou plutôt négatifs sur l’environnement. S’il s’avérait nécessaire de changer de formes d’utilisation, celles-ci seraient négociées jusqu’à ce qu’un consensus soit trouvé.

Ces conventions d’utilisation des terres une fois négociées seront consolidées sous forme de réglementations qui seront: (i) formulées par la population locale elle-même; (ii) dans leur dialecte local; (iii) claires, courtes et précises, indiquant objectifs et politiques poursuivis; (iv) formulées simultanément dans les langues officielles du pays, révisées et éditées dans un processus itératif profitant de la consultation d’experts; et (v) conformes aux objectifs des conventions internationales environnementales. Ces textes seront archivés dans la Gazette Officielle et sur l’Internet (GLIN) et aussi rendus accessibles grâce à une carte géographique sur le système de gestion des données géographiques (SIG). Cette approche constitue une réforme juridique où le droit coutumier prime les lois transplantées. Elle permettra ainsi de bâtir un système de convergence entre le comportement de la population et les lois et règlements censés régler ce comportement.

Nombre d’approches et des méthodes nouvelles seront utilisées, dans un contexte inter disciplinaire. Elles comportent, entre autres: (i) des biotopes spécifiques qui seront réglés par des réglementations spécifiques (comme les oasis, les zones humides telles que les

tamurts, les zones pastorales, les zones côtières); (ii) SIG et l'Internet pour enregistrer les lois et, en même temps, constituer les fondements d'un registre foncier moderne utilisant des droits d'accès traditionnels; (iii) les politiques «CDD» seront prises au sérieux par le biais de la ré-investiture des populations locales avec la responsabilité de leur environnement; (iv) le marketing social; et (v) des politiques de co-gérance sur le niveau communal pour assurer le suivi et exécuter.

Plusieurs partenaires supportent l'Initiative: GTZ, la Banque mondiale, GLIN et son partenaire technique NASA, et CBNRM-Net. Les bailleurs de fonds actifs en Mauritanie se joindront à ces opérations.

Le panel aura pour tâche d'informer sur ces travaux en cours et sur les activités similaires dans plusieurs pays Francophones et Anglophones du Sahel qui supportent l'Initiative Mauritanienne.

Propositions écrites et Participants

Les contributions des chercheurs et des praticiens Ouests Africains des milieux gouvernementaux, des ONGs, des Universités et des projets sont en train d'être identifiées. Les contributions suivantes sont actuellement contractées:

- présentation de l'Initiative Mauritanienne – membres du projet synergie CDD/CBD à Nouakchott, Mauritanie ;
- sommaire du système GLIN – Hans-Werner Wabnitz

Les Partenaires

- GTZ – Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (l'entité d'assistance technique allemande), www.gtz.de
- Banque mondiale – Banque internationale pour la reconstruction et le développement, www.worldbank.org
- GLIN – Global Legal Information Network (Réseau global d'information juridique), www.loc.gov/law/glin/
- NASA – National Aeronautic and Space Administration (Administration nationale [américain] d'aéronautique et de l'espace), www.nasa.gov
- CBNRM-Net – The Community-Based Natural Resource Management Network, www.cbnrm.net

Une page-web sur CBNRM-Net suivra l'avance de cette Initiative, y inclus la préparation de ces présentations, leur finalisation et les suivi (voir www.cbnrm.net/webhosting/tft/).